



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

| | |
|--|---|
| <p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 25</p> <p>Date de la convocation : Le 29 octobre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 19 décembre 2024</p> | <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etait représentée : Mme Stéphanie LUSSIANA, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET</p> <p>Absents : Mme Pauline BRESSE, Mme Caroline BRULEY, Mme Sophie BIBAL et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> |
|--|---|

Délibération n°22

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie - Phase 2 - Lancement de la procédure de consultation et Délégation à M. le Maire pour signature du marché de travaux

Par délibération en date du 23 septembre 2023, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer le marché de remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie, notamment des façades Est – Sud et Ouest – phase 1.

Aujourd'hui, la commune souhaite engager la deuxième phase de travaux en procédant au remplacement des menuiseries existantes des façades Nord – Sud - Est - Ouest par des menuiseries avec doubles vitrages thermiques, volets roulants solaires de rénovation.

Aussi, il est proposé de réaliser ces travaux de la phase 2. Le coût estimatif de l'opération est estimé à environ 220 000 €, il est donc nécessaire de lancer une consultation qui sera passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

La procédure de mise en concurrence sera transmise prochainement pour publication sur le profil acheteur de la collectivité (www.marches-publics.info), dans les journaux d'annonces légales et sur le site de la Ville d'Ugine.

La Commission « Achats » se réunira pour attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation à M. le Maire, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature du marché avec l'entreprise la mieux-disante.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, à engager la consultation,***
- ***autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine ou à défaut son représentant à signer le marché afférent aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie – Phase 2 avec l'entreprise la mieux-disante, selon les conditions financières citées ci-dessus.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241104-DE22-041124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024

Publication : 07/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

